

Paliers et rémunération 2021

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE AGRICOLE

Le coefficient de l'emploi et donc les paliers sont obtenus après avoir répondu aux 5 critères de valorisation du poste.

Paliers	Coefficient de l'emploi		Grille des salaires* (salaire horaire minimum)	Catégorie socio-professionnelle
	Entre	et		
1	9	11	10,25	OUVRIER
2	12	16	10,33	
3	17	24	10,48	
4	25	35	10,71	
5	36	51	11,21	
6	52	73	11,77	
7	74	104	12,47	TECHNICIEN Degré 4 minimum pour la technicité + Degré 3 pour la responsabilité ou Degré 3 pour l'autonomie
8	105	143	13,37	AGENT DE MAÎTRISE Degré 3 minimum pour l'autonomie + Degré 3 pour le management ou Degré 4 pour la technicité
9	144	196	14,49	
10	197	270	16,06	CADRE Degré 4 minimum pour l'autonomie + Degré 4 pour la technicité ou Degré 4 pour le management
11	271	399	18,28	
12	400		20,91	

*Négociation annuelle après la publication de la valeur du SMIC